

DECRET N° 2018-855 DU 13 NOVEMBRE 2018  
PORTANT RATIFICATION ET PUBLICATION DE L'ACCORD PORTANT  
CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 61-157 du 18 mai 1961 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement
- Vu le décret n° 2018-648 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1 : Est ratifié l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 13 novembre 2018

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Eliane Atté BIMANAGBO  
Préfet

Alassane OUATTARA

N° 1800805